



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS 2014 - Insee. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



## PRÉPONDÉRANCE DES EMPLOYÉS

- Les cadres sont relativement peu représentés. Avec une part de 17,22 % ils constituent la troisième catégorie sociale du champ de l'OMPL.
- La proportion de professions intermédiaires est plus importante (30,09 %). Cette catégorie occupe la seconde place en nombre de salariés.
- Le taux d'employés est important (45,76 %). Cette catégorie est la première en proportion.
- Les ouvriers sont peu nombreux, il s'agit essentiellement du personnel d'entretien.



## FÉMINISATION TRÈS CONSÉQUENTE

La proportion de femmes dans l'emploi du champ de l'OMPL est très étendue en raison, notamment, du taux particulièrement élevé dans les catégories des employés et des professions intermédiaires.



Secteur cadre de vie-technique



Secteur juridique



Secteur santé

## Répartition des salariés par catégorie sociale

Catégories sociales				Ompl	Ensemble de l'économie
Cadres	29,10 %	20 %	14,46 %	17,22 %	16 %
Professions intermédiaires	41,92 %	8,28 %	32,57 %	30,09 %	20 %
Employés	24,53 %	61,81 %	46,23 %	45,76 %	37 %
Ouvriers	4,45 %	9,91 %	6,74 %	6,93 %	27 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %



La catégorie sociale « cadres et professions intellectuelles supérieures » définie par l'Insee est plus large que les seuls « cadres » au sens statutaire. Elle comprend également des professions qui requièrent des connaissances très approfondies sans pour autant bénéficier du statut de cadres. L'appellation « professions intermédiaires » regroupe des « salariés » qui occupent une position intermédiaire entre les cadres et les agents d'exécution (ouvriers ou employés). Elle comprend les techniciens, agents de maîtrise, infirmières, dessinateurs, préparateurs en pharmacie... Dans le contexte des branches des professions libérales l'appellation « ouvriers » de l'Insee concerne essentiellement les ouvriers de maintenance, de nettoyage, les chauffeurs livreurs...

## Taux de féminisation par catégorie sociale

Catégories sociales				Ompl
Cadres	45,39 %	65,33 %	77 %	67,95 %
Professions intermédiaires	34,61 %	72,89 %	88,86 %	78,30 %
Employés	81,80 %	86,50 %	95,80 %	92,90 %
Ouvriers	23,04 %	61,70 %	82,88 %	73,23 %
Ensemble	48,81 %	78,68 %	89,98 %	82,86 %



### STABILITÉ DU TAUX DE FÉMINISATION

Globalement, la part des femmes dans l'emploi du champ de l'OMPL varie peu sur la période. Néanmoins, la féminisation des cadres et des professions intermédiaires progresse au détriment des deux autres.



### QUELQUES NUANCES RÉGIONALES

La répartition des salariés par catégorie sociale varie sensiblement d'une région à l'autre. Ainsi, la part des employés est maximale pour les DOM (49,27 %), mais son minimum est atteint pour l'Île-de-France (43,94 %) où la proportion de cadres est la plus importante.

### Évolution du taux de féminisation par catégorie sociale

Années	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Ensemble
2008	65 %	75 %	96 %	77 %	83 %
2009	67 %	80 %	94 %	78 %	83 %
2010	65 %	82 %	93 %	75 %	83 %
2011	66 %	78 %	94 %	77 %	83 %
2012	67 %	79 %	94 %	76 %	83 %
2013	67 %	79 %	93 %	76 %	83 %
2014	68 %	78 %	93 %	73 %	83 %

### Répartition des salariés par région et catégorie sociale

Régions	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Non-déterminé <sup>1</sup>
Auvergne-Rhône-Alpes	18,06 %	30,59 %	45,67 %	5,69 %	0 %
Bourgogne-Franche-Comté	14,92 %	32,50 %	45,73 %	6,75 %	0,10 %
Bretagne	15,70 %	32,68 %	45,92 %	5,61 %	0,09 %
Centre-Val de Loire	13,58 %	31,56 %	48,36 %	6,44 %	0,05 %
Corse	13,82 %	31,96 %	47,29 %	6,93 %	0 %
DOM	11,21 %	31,21 %	49,27 %	8,20 %	0,11 %
Grand Est	14,41 %	31,79 %	46,73 %	7,07 %	0 %
Hauts-de-France	15,92 %	29,62 %	45,11 %	9,33 %	0,02 %
Île-de-France	24,23 %	24,78 %	43,94 %	7,04 %	0 %
Normandie	15,41 %	31,80 %	44,81 %	7,89 %	0,09 %
Nouvelle Aquitaine	14,87 %	32,86 %	45,33 %	6,91 %	0,02 %
Occitanie	14,90 %	31,83 %	46,25 %	7 %	0,03 %
Pays de la Loire	16,46 %	31,11 %	46,42 %	5,97 %	0,04 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	14,29 %	31,45 %	47,69 %	6,50 %	0,06 %
Ensemble	17,22 %	30,09 %	45,76 %	6,93 %	0 %

1. Salariés dont la catégorie sociale n'a pas pu être déterminée pour cause de secret statistique.